



Box 61, Annaheim, SK S0K 0G0
tél: 306-598-4432 téléc: 306-598-8901
courriel: info@canadianmeatgoat.com

Le 1^{er} février 2009

Membres de l'ACCB,

Comme vous le savez maintenant, le système d'enregistrement des chèvres de race Boer au Canada est transféré à la Société canadienne d'enregistrement des animaux (SCEA).

Pour cette année 2009, les deux lettres de tatouage «V» et «W» seront acceptées pour l'enregistrement des chèvres de race Boer pur-sang et à pourcentage Boer.

Le système d'enregistrement de l'ACCB utilise ces lettres de tatouage:

2009 – V
2010 – W
2011 – X
2012 – Z

Les autres sociétés de race avec la SCEA utilisent ces lettres de tatouage:

2009 – W
2010 – X
2011 – Y
2012 – Z

Pour les éleveurs qui ont déjà commencé tatouer leurs chevreaux de 2009, l'une ou l'autre lettre sera acceptée (V ou W). Si l'une d'elles est utilisée, ***cette lettre doit être utilisée au tatouage tous les chevreaux pour cette année.*** (par exemple : si vous tatouez avec la lettre «V», vous devez continuer avec «V» pour cette année. Aussi, si vous tatouez avec la lettre «W», vous devez continuer avec «W» pour cette année.)

Pour les éleveurs qui n'ont pas tatoué les chevreaux de 2009, nous recommandons que vous utilisiez la lettre «W» (comme il y a moins de probabilité de confondre un «V» avec un «Y» dans les années futures.)

En 2010, l'ACCB suivra le système de lettres de tatouage de la SCEA exposé ci-dessus, c'est-à-dire :

**2009 – V ou W
2010 – X
2011 – Y
2012 – Z**

Si vous avez d'autres questions, s.v.p. contacter le Bureau du registraire de l'ACCB
(info@canadianmeatgoat.com)

Merci.